

(N° 30.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1877-1878.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1878.

*(Voir le N° 92, session 1876-1877 et les N°s 5 et 24, session 1877-1878
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme de vingt millions deux cent vingt-neuf mille huit cent deux francs septante-huit centimes (fr. 20,229,802-78), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 31 janvier 1878.

Les Secrétaires,
(Signé) L. VISART.

*le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) P. TACK

(2)

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1878.

ARTICLE	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
	<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale . . .	564,975 »	»	
	<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et répa- rations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédac- tion du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions inter- nationales	56,460 »	»	446,735 »
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	4,300 »	»	
	CHAPITRE II.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accor- der éventuellement	16,000 »	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	52,000 »	»	60,000 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secré- taire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplace- ment; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales	34,000 »	»	34,000 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des dépu- tations permanentes et des greffiers des provinces.	453,800 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine : Province d'Anvers 77,225 08 — de Brabant. 105,085 » — de la Flandre occidentale . 86,772 33 — de la Flandre orientale . . 108,445 » — du Hainaut. 102,134 » — de Liège. 87,193 » — de Limbourg 62,910 » — de Luxembourg 58,235 » — de Namur 77,950 »	765,949 41	3,500 »	
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entre- tien du mobilier, éclairage, chauffage des admini- strations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues : Province d'Anvers 18 740 » — de Brabant. 20 000 » — de la Flandre occidentale . 18,150 » — de la Flandre orientale. . 21.600 » — du Hainaut. 19,178 » — de Liège 36.690 » — de Limbourg 12,740 » — de Luxembourg 14,500 » — de Namur 15,360 »	159,188 »	17,750 »	1.806.287 41
12	Frais de route et de séjour des gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des employés des administrations provinciales.	9,000 »	»	
13	Traitements et émoluments des commissaires d'ar- rondissement; traitements des employés : Traitements des commissaires. . . 192,800 » Frais de bureau 29,700 » Traitements des employés. . . . 163,600 »	386,100 »	»	
14	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement.	26,000 »	»	
15	Révision des listes électorales; exécution des arti- cles 31, 62, 68 et 103 du Code électoral. — Abon- nement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administrat.	5,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE V.			
	MILICE.			
16	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des Députations permanentes appelés à faire partie des Commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.	90,000 »	»	
17	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses.	30,000 »	»	120,000 .
	CHAPITRE VI.			
	GARDE CIVIQUE.			
18	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.	20,200 »	»	
19	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 fr. pourra être transférée à l'article 22	15,000 »	»	38,820 »
20	Personnel du magasin central	5,620 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	FÊTES NATIONALES.			
21	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 »	»	
22	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tirs à la cible dans les villes ou communes rurales, prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	69,200 »	»	109 200 .
	CHAPITRE VIII.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
23	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 »	»	15,000 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
24	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer ; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864 ; subsides à leurs veuves ou orphelins ; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires ; subsides de 200 fr. aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés. La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pen- sionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions ; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer, et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1.200 francs ; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'aug- mentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	.	200,000 .	222,000 .
25	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	.	22,000 .	
	CHAPITRE X. AGRICULTURE.			
26	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 26 aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000	.	956 625 .
27	Service vétérinaire ; police sanitaire ; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouverne- ment, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin ; bourses . . .	60,000 .	.	
28	Amélioration des races d'animaux domestiques. Sub- sides aux provinces	85,000 .	.	
29	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agri- culture ; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provin- ciales d'agriculture ; subsides pour concours et expositions ; encouragements aux comités et aux comices agricoles ; encouragements aux publica- tions agricoles et horticoles ; frais résultant de la collation des décorations agricoles ; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agricul- ture et de l'horticulture ; Frais des études rela- tives à la législation rurale ; dépenses diverses .	156,700 .	25,000 .	
30	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'hor- ticulture de l'État ; traitements de disponibilité .	98,500 .	.	
31	Matériel des établissements d'enseignement agri- cole ou horticole ; frais des commissions de surveil- lance et des jurys ; bourses ; frais de conférences agricoles et horticoles	84,400 .	.	
32	Personnel du service des défrichements en Cam- pine		20,800 .	
33	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.	,	20,000 ,	
34	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frai de la commission de surveillance ; traite- ments de disponibilité	96,525 ,	,	
35	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	43,700 ,	6,000 ,	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
36	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui in- téressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agricul- ture; indemnités aux commissaires voyers. . .	2,185,550 ,	,	2,185,550 ,
CHAPITRE XII.				
INDUSTRIE.				
37	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du com- merce; traitement et frais de route de l'inspec- teur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil.	12,500 ,	,	
38	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage.	270,900 ,	,	
39	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'écono- mie industrielle; voyages et missions; frais rela- tifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations indus- trielles; dépenses diverses; traitement du secré- taire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	16,450 ,	8,000 ,	375,650 ,
40	Indemnités des greffiers des conseils de prud'- hommes.	18,500 ,	,	
41	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil.	8,000 ,		
Musée de l'industrie.				
42	Traitement du personnel	22,300 ,	,	
43	Matériel et frais divers.	19,000 ,	,	
CHAPITRE XIII.				
POIDS ET MESURES.				
44	Traitement des vérificateurs	75,250 ,	,	
45	Frais de bureau et de tournées.	33,000 ,	,	114,250 ,

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
46	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.	8,000 »	,	
	CHAPITRE XIV.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	Enseignement supérieur.			
47	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'en- seignement supérieur	6 000 »	,	
48	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; traitements complémen- taires des professeurs ordinaires (art. 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849). (Il pourra être fait un transfert de l'un à l'autre des articles 48, 49 et 50, d'une somme de 20,000 francs au plus). . .	857,580 »	,	
49	Bourses universitaires et de voyage; frais de con- cours pour la collation de ces bourses. — Maté- riel des universités	274,660 »	,	
50	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séances des membres de la commission d'entérinement des diplômes déli- vrés par les universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huis- siers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury: garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la dis- tribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876	58,4 0 »	,	1,227,740 »
51	Dépenses du concours universitaire. — Frais de pu- blication et d'impression des <i>Annales des univer- sités de Belgique</i>	10,000 »	,	
52	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet ensei- gnement	14,000 »	,	
53	Frais de rédaction du neuvième rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exem- plaires de ce rapport pour le service de l'adminis- tration centrale (art. 50 de la loi du 15 juillet 1849)	,	7.000 »	
	CHAPITRE XV.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
54	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'ensei- gnement moyen	5,000 »	,	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
55	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	23,750	,	
56	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. . . .	9,000	,	
57	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'Etat	99,793	,	
58	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850. pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel. — Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874	28,200	,	1,795,411
59	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentations de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	687,078	,	
60	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'Etat (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'Etat, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	612,702	,	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinares et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
61	Bourses à des élèves des écoles moyennes.	45,000 »	»	
62	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne. Complément des subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^e degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	260,768 »	»	
63	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 »	»	
64	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi.	»	3,120 »	
65	Traitements de disponibilité	48,000 »	»	
66	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions	8,000 »	»	
CHAPITRE XVI.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
67	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire, suppléments de traitements	58,000 »	»	
68	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	49,000 »	»	
69	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	72,000 »	»	
70	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin	232,670 »	»	
71	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	76,000 »	»	
72	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales des institutrices; des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des con-		»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	férences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes . . .	144,900 »	,	
73	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'Etat; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28 § 2, de la loi); cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des écoles normales primaires, d'instituteurs et d'institutrices, pour les former à l'enseignement du dessin dans ces institutions; frais de route et de séjour aux personnes appelées à ce cours; jury pour la délivrance d'un certificat de capacité; frais du jury, pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonction qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la Gymnastique. .	516,700 »	48,500 »	8,270,266 37
74	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1873 et aux avances de fonds à faire aux communes; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitements aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours (Exécution de l'art. 24 du règlement général du 17 septembre 1866.)	7,040,496 37	,	
75	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions. — Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; missions; achats de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs. Dépenses relatives à l'organisation de musées et d'expositions scolaires. Dépenses imprévues. Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension; suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	92 000 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XVII.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
76	Subsides et encouragements littéraires et scientifi- ques; voyages et missions littéraires, scientifi- ques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littéra- teurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des litté- rateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quin- quennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851; sous- criptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encourage- ments à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de docu- ments rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens Etats-Généraux	136,000 "	8,500 "	
77	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux- arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des an- ciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publica- tion des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et pu- blication de la table chronologique des chartes, di- plômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécu- tion d'une carte géologique détaillée de la Bel- gique à l'échelle du 20,000 ^e	90,873 "	100,000 "	
78	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien	5,150 "	"	
79	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	42,000 "	"	
80	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	27,700 "	"	
81	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.	59,000 "	"	
82	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . .	50,000 "	"	
83	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	59,500 "	"	
84	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acqui- sitions	15,650 "	27,000 "	863,223 "

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
85	Jardin Botanique de l'Etat. Dépenses du personnel, de matériel et de culture	77,500	"	
86	Archives du royaume ; personnel ; frais de classe- ment des archives espagnoles et des archives allemandes.	57,100	"	
87	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700	3,500	
88	Archives de l'Etat dans les provinces; personnel .	48,350	"	
89	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsidés pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux pro- vinces, aux communes et aux établissements pu- blics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archi- ves communales.	14,200	8,000	
90	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat	"	3,500	
91	Bulletin bibliographique; traductions et analyses de publications faites à l'étranger	"	25,000	
CHAPITRE XVIII.				
BEAUX-ARTS.				
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
92	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsidés aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la com- mande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encou- ragements à la peinture murale, avec le con- cours des communes et des établissements inté- ressés; encouragements à la gravure en taille- douce, à la gravure en médailles, aux publica- tions relatives aux beaux-arts; subsidés; sous- criptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsidés à des fa- briques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsidés aux so- ciétés instituées pour l'encouragement des beaux- arts, aux expositions locales, etc.; encourage- ments à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais re- latifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; troi-			

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	sième annuité à payer par l'Etat du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisitions de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; première annuité	271,000	62,500	
93	Part de l'Etat dans l'acquisition pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000	,	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
94	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	66,485	10,000	
95	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des Académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges	245,000	,	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
96	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaires de musique	127,010	,	
97	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	57,143	,	
98	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le			1,404,848

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	concours des provinces et des villes intéressées. — Dépenses diverses. — Subside annuel à l'as- sociation de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides .	157,000	,	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
99	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance. . . .	35,775	,	
100	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais ducal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	51,285	34,000	
101	Musée royal d'armures et d'antiquités.— Personnel.	16,400	,	
102	— — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; col- lection sigillographique	25,300	5,000	
	<i>Monuments publics.</i>			
103	Monuments à élever aux hommes illustres de la Bel- gique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	30,000	,	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art</i>			
104	Subsides aux provinces, aux villes et aux commu- nes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclu- sivement historique.	76,000	30,000	
105	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	31,450	,	
106	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Bel- gique adjoints à la Commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. .	6,000	,	
107	Rédaction et publication du bulletin des com- missions d'art et d'archéologie	7,500	,	
108	Exposition générale des beaux-arts de 1878. . .		40,000	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XIX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
109	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil	127,000 »	»	157,095 »
110	Académie royale de médecine	30,095 »	»	
	CHAPITRE XX.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
111	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	»	41,232 »	41 232 »
	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 111 à l'article 2 (<i>Personnel</i>).			
	CHAPITRE XXI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
112	Dépenses imprévues non libellées au Budget. .	5,900 »	»	5,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	19,479,900 78	749,902 »	20,229,802 78